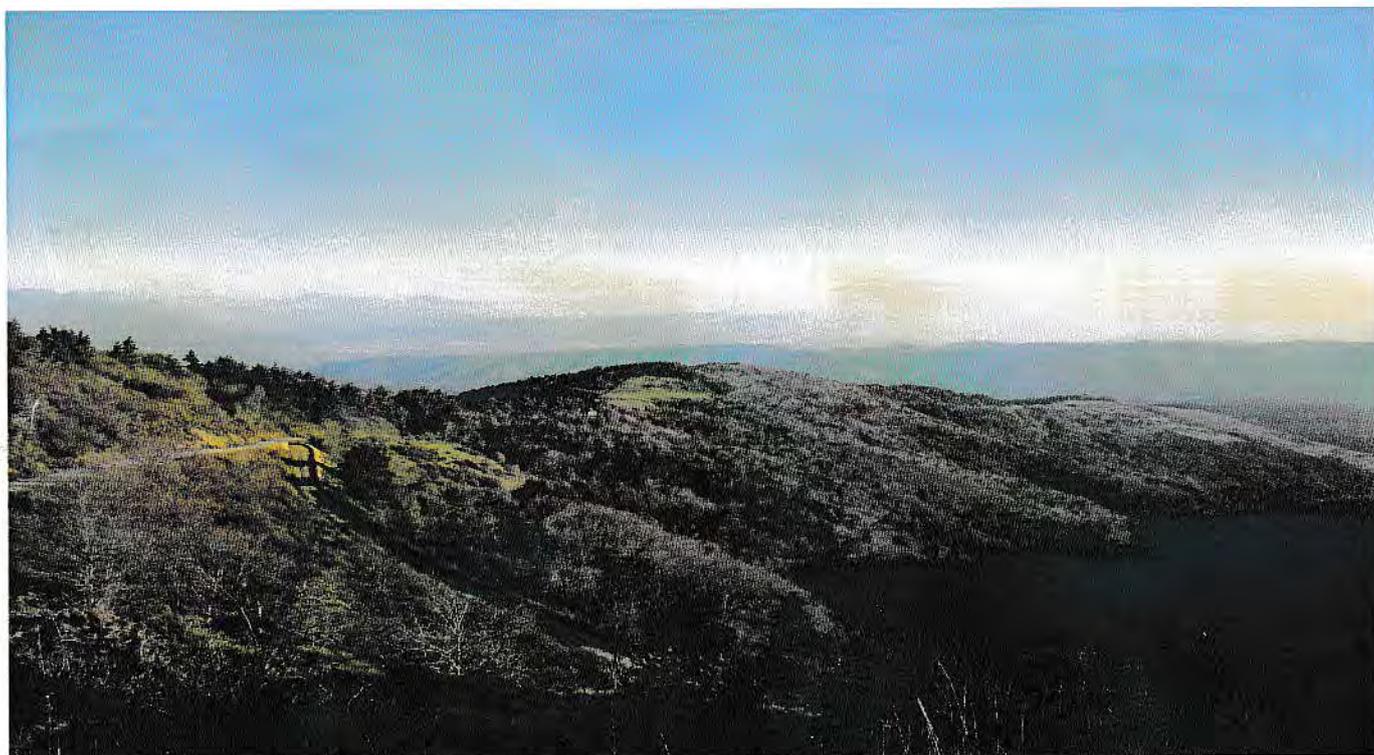
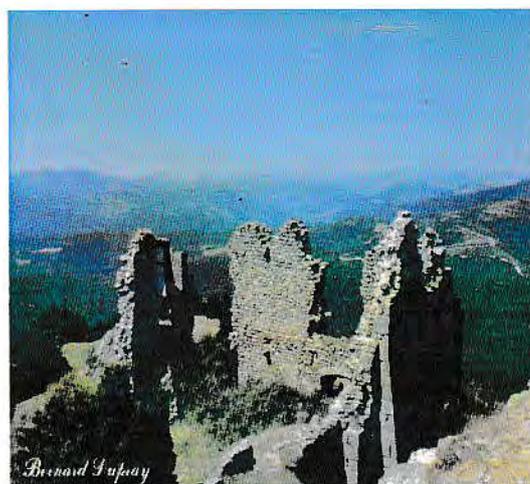
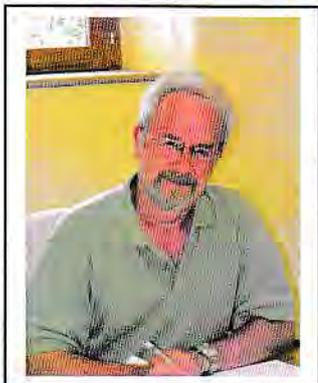


GILHAC ET BRUZAC

Juillet 2007



Le mot du Maire



Nous reprenons enfin la parution de notre bulletin municipal, interrompu par manque de forces vives, par insuffisance de secrétariat.

Depuis juin 2006, une deuxième personne – Myriam FORT – a été recrutée et s'occupe principalement de la bureautique (courriers, communication...). Après avoir pris ses marques, elle a pu prendre en charge la réalisation de ce bulletin.

Nous avons souhaité améliorer quelque peu la présentation, la rendre plus gaie.

Nous espérons y avoir réussi, avec la participation bénévole d'Anne-Sophie ROSSILLE. Qu'elle en soit remerciée.

Depuis la dernière parution, je relève deux faits marquants :

- ❖ L'accroissement de la population
- ❖ La mise en place d'un transport scolaire (un 2^{ème} à la rentrée scolaire 2007 et qui devrait concerner 10 enfants)

Cela traduit une certaine dynamique : Gilhac n'est plus le bout du monde, des familles avec des enfants viennent s'y installer.

La finalisation de la carte communale, attendue et espérée pour fin 2007, devrait conforter et accélérer cette dynamique.

Je vous souhaite un agréable été.

Bonne lecture et à bientôt.

Votre maire

Pierre DUCROS

Etat-civil

2005

Naissance : DUCROS Amaury le 31 août

Mariage : GODFROID Charlotte et
LAOUARI Mourad le 19 mars

2006

Naissance : PAPILLAT Éléa le 2 janvier

Mariage : BEJINHA Candy et GANDON
Gérald le 21 janvier

Décès : PEYRON Aimé le 5 juillet

MOULIN serge le 8 septembre

2007

Naissance : CHAIX Tom le 1^{er} mai

Mariage : KRIKA Maryline et ABBAS Joël
le 16 février

BORDARIER Peggy et DUGUA Christophe
le 7 juillet 2007

Les démarches en mairie

- Etat-civil : actes de naissance, mariage, décès
- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Attestation de sortie du territoire
- Inscription ou radiation sur les listes électorales
- Recensement militaire
- Déclaration d'écobuage
- Permis de construire
- Déclaration de travaux
- Certificat d'urbanisme
- Consultation du cadastre
- Consultation des registres d'état-civil

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- Mardi : 8 h 30 à 11 h 15
13 h 30 à 18 h 00
- Jeudi : 15 h 00 à 18 h 00
- Vendredi : 13 h 30 à 18 h 00

Téléphone : 04 75 40 83 89

Fax : 04 75 81 24 71

Mail : mairie.getb@orange.fr

Horaires d'été :

Fermeture :

Du 30 juillet au 19 août 2007

En cas d'urgence, contacter :

Pierre DUCROS

Tél. : 04 75 40 83 41

Jean-Claude SCHLOTTHAUER

Tél. : 04 75 60 92 13

Les lieux de culte à Gilhac et Bruzac dans le passé

Avant la Révolution, la seigneurie de Pierregourde regroupait plusieurs hameaux dont les plus importants étaient Gilhac en Pierregourde, près du château et Bruzac en Pierregourde.

Autrefois, Pierregourde comptait trois paroisses : Saint-Martin de Gilhac, Notre-Dame ou Sainte-Marie de Bruzac et Saint-André de Bruzac.

Le 29 avril 1320, il est convenu que l'église de Saint-Laurent d'Autussac et son cimetière, ainsi que certaines terres et maisons appartiendront désormais au mandement et au seigneur Hugon de Pierregourde.

Il n'existe que très peu d'informations concernant les événements qui se produisirent dans les deux siècles suivants. Lors des guerres de Religion, une Eglise protestante était "dressée" à Pierregourde dès 1561. Le seigneur lui-même, Louis de la Marette, adhéra un peu plus tard à la Réforme.

On ne sait pas s'il y a eu un temple à cette période sur la commune de Gilhac et Bruzac. Par contre, le temple de l'Eglise dite de Pierregourde se trouvait, vers le milieu du XVIe siècle, au Bousquet (St-Laurent du-Pape). Celui-ci fut détruit en 1682 après le jugement rendu par les commissaires exécuteurs de l'Edit de Nantes.

Les protestants de Pierregourde, ainsi privés de leur temple, faisaient le culte, pour le quartier de Bruzac, dans une châtaigneraie située au-dessous du temple actuel, et, pour le quartier de Girbaud, tantôt à Prat, tantôt à Chazalet.

C'est durant cette période que les églises de Saint-Martin de Gilhac et de Saint-André-de-Bruzac ont subi des dégradations telles qu'il y était impossible de célébrer la messe.

L'église de Notre-Dame-de-Bruzac ayant subi moins de dégradations, celle-ci permit à son curé d'assurer le service religieux pour les trois paroisses réunies. En 1704, cette église, fut incendiée par un groupe de Camisards.

Elle fut reconstruite en 1717. Il ne fut plus question des deux autres : celle de Saint-André n'a pas laissé trace de son emplacement et celle de Saint-Martin-de-Gilhac ne présentait que des ruines au début du siècle. Le service religieux se faisait dans cette nouvelle église. La tradition dit qu'elle fut ouverte aux deux cultes, catholique et protestant, depuis 1750 jusqu'à la Révolution. Une poulie permettait de descendre un rideau devant l'autel pendant les cérémonies protestantes.



Le 10 juin 1760, la cloche de l'église Notre-Dame de Bruzac a été bénie par Armand, prieur curé de Notre-Dame, Saint – André de Bruzac et Saint-Martin-de-Gilhac en Pierregourde. Elle s'appelle Marie-Anne de Bruzac du nom de sa marraine, l'épouse du conseiller du « Roy » et lieutenant du juge de Pierregourde.



C'est seulement après la Révolution, vers 1790 que Gilhac fut unie à Bruzac pour former une commune unique. Le dimanche 6 janvier 1793, tous les registres des naissances, mariages et décès furent remis par le citoyen Armand, curé de la paroisse à Pierre Trapier, maire de la commune.

Il semblerait que l'église ait été inoccupée et laissée à l'abandon jusqu'en 1830 où des curés ont été nommés à nouveau. Des restaurations eurent alors lieu dans l'église. Les protestants de la commune continuèrent à suivre les cérémonies paroissiales dans l'église car ils n'avaient pas de temple : ils se réunissaient dans les champs, ou à la lisière de quelques bois.

Notre-Dame-de-Bruzac continua à se dégrader et un couple de Valentinois la fit remettre en état en 1927. Depuis ce jour, elle a subi quelques travaux de restauration (toiture...), mais on n'y pratique plus de service religieux.

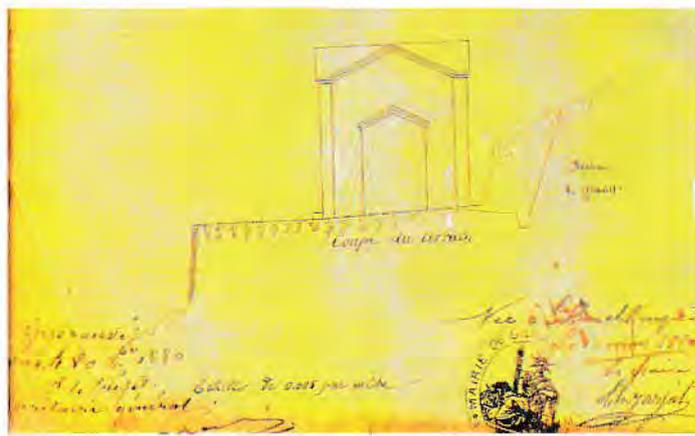
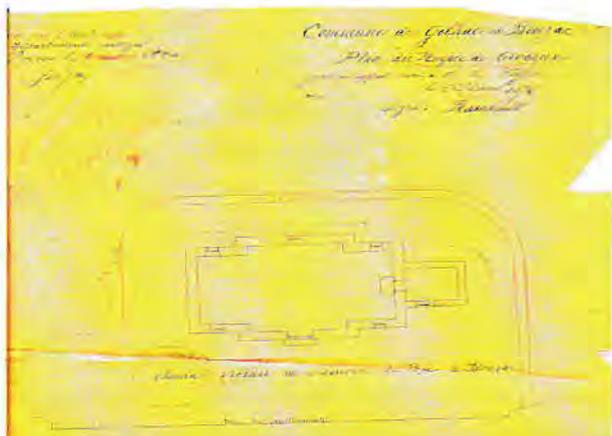
Dès 1840, l'on se préoccupa de construire un temple sur la commune. L'on avait espéré avoir 1500 F de souscriptions volontaires, 1000 F de subvention de la commune. Il aurait manqué 5.500 F qu'il aurait fallu demander au Gouvernement. Cette commune, disait-on, est très vaste, très montagneuse, très pauvre. Cinq ans plus tard, le Consistoire appuya, sans plus de succès, une demande analogue du Conseil municipal. En 1849, on fit un pas de plus : l'on demanda à la fois un pasteur et un temple. Le Consistoire fit valoir l'extrême étendue de la commune, "l'âpreté de son climat, qui empêchait de pouvoir prêcher en plein air six ou sept mois de l'année"; les "chemins ardu, montueux". Cette fois, la démarche fut couronnée de succès. Par décret du « Prince-Président » du 15 avril 1852, une "place" de pasteur était créée à Gilhac-et-Bruzac.



Toutefois le temple de Girbaud, au pied d'une montagne et à proximité d'une source abondante, fut bientôt envahi par l'humidité. Il fut nécessaire de le dégager, ce qui ne se fit qu'après bien des délais et non sans difficultés, la roche s'étant trouvée « très rude ».

Depuis, le temple de Bruzac sert toujours aux cérémonies religieuses et celui de Girbaud est devenu une salle communale.

L'on se mit enfin à l'oeuvre en 1871. Le 26 février 1872, le Consistoire est informé que les "travaux effectués jusqu'à ce jour ont atteint le niveau de la toiture". Mais ils ne purent être continués faute de ressources. Le Gouvernement n'avait accordé que 6.000 F, d'où un déficit de 1.615 F. Les augmentations de dépenses portèrent ce déficit à 2.800 F. Le Consistoire demanda donc au ministre un nouveau secours. Les travaux reprirent peu après et furent menés, cette fois, à bonne fin.



Les travaux

■ Aubinas

En 2002, le Conseil municipal décide la réhabilitation de l'ancienne école d'Aubinas en 3 logements.

Après de longues démarches administratives, le chantier a enfin débuté en avril 2006.

Malgré quelque retard, les travaux sont en bonne voie.

Le financement, pour ce projet s'établit ainsi :

- Subvention de l'Etat
- Subvention de la Région
- Subvention du Département
- Ouverture d'un crédit pour la commune.
- Fonds propres

Soit un total de 326 685.67 Euros.

Ce sera une belle réalisation qui pourra recevoir trois couples ou familles. Soyons optimistes !

Nous pouvons espérer l'achèvement des travaux pour le 30 septembre 2007.



■ La Cure – Bruzac

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2006, le Conseil municipal a décidé la réhabilitation de l'ancien presbytère de l'église de Bruzac, en vue d'y aménager un logement locatif. Le coût des travaux s'élèvera à 119 922 € HT. Des recherches de financements sont en cours. La réalisation devrait pouvoir démarrer à l'automne 2007.

■ Routes et chemins communaux

La commune de Gilzac et Bruzac, très vaste, possède 12,090 km de voies communales goudronnées et 33,275 km non goudronnées.

D'importants travaux de remise en état ont été réalisés sur divers chemins non goudronnés, au cours de la période hivernale. Pourtant de nombreux points restent encore à traiter...

En 2005, le Conseil municipal avait décidé de privilégier, au titre de gros travaux, le chemin d'accès à la mairie depuis la D 21. En effet, les personnes étrangères à la commune (services départementaux, entreprises...) accèdent à la mairie par cette voie. Un tronçon avait donc été goudronné. La partie restante sera faite en 2007 (pour le transport scolaire).

Des travaux de consolidation des anciens revêtements seront réalisés : Grosjanne, Chatelou, Rotisson, Champatier, Chazalet, Bousсенac.

Des travaux de remise en forme et compactage devront être réalisés à Pierregourde et Goutailler (chemin des Crêtes).

La poursuite du goudronnage du chemin de Chazalet à Goutailler devrait être à l'étude pour les années à venir.

■ Carte communale

Dans le bulletin municipal de janvier 2004, un article était consacré à la carte communale. Depuis cette date, les aléas n'ont pas manqué, entraînant encore et toujours, des retards. Pourtant, nous pouvons dire aujourd'hui que le projet est bien avancé. Sauf nouveaux imprévus, l'enquête publique pourrait se dérouler à l'automne 2007.

Actuellement, le Conseil municipal étudie la meilleure façon, et au meilleur coût, de sécuriser au regard de la Défense Incendie, les différentes zones pressenties pour devenir constructibles : bassins, retenues d'eau ?... (à suivre)

■ Réservoir Le Combeau

Ce réservoir sécurisera le réseau existant et les extensions prévues dans le cadre de la carte communale.

A ce jour, la commune a fait procéder à l'étude géotechnique. La réalisation du réservoir est prévue pour le 2^{ème} semestre 2007 ; le maximum sera fait pour que ce délai soit retenu.

■ Aménagement intérieur du secrétariat

Les locaux de la mairie avaient besoin d'une cure de rajeunissement. Les travaux de redistribution du secrétariat ont donc débuté au printemps 2006. Le nouvel aménagement permet une plus grande disponibilité de l'espace intérieur et cela a permis d'accueillir une nouvelle secrétaire recrutée en juin 2006. Les tâches administratives étant de plus en plus contraignantes pour les petites mairies, Mme Myriam FORT est venue seconder Mme Huguette MARMEY.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal a décidé le ravalement des façades : conjointement des pierres ou enduits avec encadrements en pierre des ouvertures ? Des devis sont sollicités.



■ Ramassage scolaire

Au printemps 2006, le Conseil municipal avait sollicité la mise en place de deux services de transport scolaire. L'un à destination de l'école publique de St Georges les Bains et l'autre vers les écoles de St Laurent du Pape et le collège de La Voulte sur Rhône. Le premier a été accepté et fonctionne depuis la rentrée 2006 pour 6 enfants. La deuxième demande a été refusée pour des raisons de sécurité (défaut de revêtement sur 1200 m). Le Conseil municipal a souhaité la mise en place de ce transport scolaire à la rentrée 2007, pour 8 enfants. Un revêtement bi-couche sera donc réalisé prochainement sur la partie du trajet non goudronnée. Ainsi la majorité des enfants de notre commune pourront bénéficier d'un transport collectif à la rentrée 2007.

■ Le Sitom

Depuis janvier 2004, la commune de Gilhac et Bruzac a confié la collecte et le traitement des ordures ménagères au SITVOM de La Voulte. Afin que la taxe appelée par le service des Impôts reste supportable pour tous, la commune prend à sa charge environ 55 % du coût total du service. Cette participation de la collectivité empêchera t'elle la part du contribuable d'évoluer quelque peu ?

Les bacs à ordures ne doivent recevoir que des ordures ménagères. Des bornes de tri sélectif sont disponibles à Rotisson et Bousenac pour les verres, papiers/cartons et emballages plastiques. **Le tri fait diminuer le tonnage des ordures ménagères et donc atténuera l'augmentation de la taxe.**

Rappel : Les encombrants de toutes natures, les déchets végétaux, les gravats de maçonnerie...ne doivent être déposés ni à l'intérieur, ni à côté des conteneurs. Les déchetteries de La Voulte et de Charmes les réceptionnent aux heures d'ouverture :

A La Voulte :

- Lundi, mardi, vendredi : 13h 30 à 17h 30
- Jeudi : 8h 30 à 12h et 13h 30 à 17h 30
- Samedi : 8h 30 à 12h et 14h à 17h30

A Charmes :

- Lundi, mercredi : 13h 30 à 17h 30
- Vendredi : 8h 30 à 12h et 13h 30 à 17h 30
- Samedi : 8h 30 à 12h

■ Le haut débit

Après de nombreux questionnements auprès de France Télécom, du Conseil Général, de l'Association Inforoutes... il apparaît que notre commune, comme beaucoup d'autres communes rurales, ne sera couverte par l'ADSL, (système haut débit de France Télécom) que...bien plus tard, si tant est que la couverture soit effective un jour.

Des professionnels – camping, gîtes – sont en attente de haut débit et sont pénalisés par son absence, de nombreux particuliers se sont manifestés et ont fait connaître leur désir d'une connexion Internet améliorée.

Le Conseil municipal a donc décidé de confier à l'entreprise NUMÉO l'étude de la couverture haut débit et très haut débit de la commune. Le procédé NUMÉO est un procédé hertzien qui n'utilise pas de ligne téléphonique. St Cierge la Serre et St Michel de Chabrilanoux en sont déjà équipées. La faisabilité et la finalisation du projet se feront au vu des besoins recensés. Le Conseil municipal espère que toutes les demandes pourront être satisfaites. Soyons optimistes !

■ Signalétique

La signalétique directionnelle a été mise en place à l'automne dernier. Le projet comporte aussi une signalétique de position pour indiquer les lieux-dits au niveau des hameaux ou des maisons lorsque le panneau directionnel est insuffisant, et 5 panneaux cartographiques à installer à des points stratégiques.

L'aide du département nous ayant été refusée, les travaux de pose de ces panneaux seront réalisés au cours du 2^{ème} semestre.

Informations générales

Le recensement

Du 18 janvier au 17 février 2007, s'est déroulé le recensement de la population de GILHAC ET BRUZAC. Nous vous remercions pour votre collaboration et le bon accueil réservé à l'agent recenseur. Sans doute, serez-vous heureux d'en connaître le résultat, comparativement avec le dernier recensement.

- En 1999 : 117
- En 2007 : 145

La population a progressé de 24 % en 8 ans.

Les élections présidentielles

136 électeurs sont inscrits sur la liste électorale de notre commune.

Lors du scrutin du 22 avril 2007, vous avez été 113 à vous déplacer pour voter soit 83 %.

Pour le scrutin du 06 mai 2007, vous avez été encore plus nombreux : 117, soit 86 %.

Résultats du 2nd tour :

- Ségolène Royal : 65 voix
- Nicolas Sarkozy : 47 voix



Les élections législatives

Lors du 1^{er} tour de scrutin, 80 électeurs ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Pour le 2nd tour, 87 votants ont participé à l'élection de leur député.

Les résultats :

- Pascal Terrasse : 67 voix
- Rachel Cotta : 20 voix

Les inscriptions sur la liste électorale sont dorénavant possibles tout au long de l'année.

Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Le débroussaillage

Il est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et des locaux divers : grange, garage... Cette obligation était clairement expliquée dans le calendrier des pompiers 2006.

Dans le cas où l'habitant n'est pas le propriétaire, c'est l'occupant de la maison qui a l'obligation de débroussailler et c'est donc lui qui peut avoir des comptes à rendre. L'occupant peut être amené à débroussailler sur le terrain d'autrui. Il va de soi que, dans toute la mesure du possible, ce travail devra se faire

avec l'autorisation du propriétaire, et pourquoi pas sa collaboration.

Attention ! Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche organise régulièrement des contrôles. Ils ont pour but d'amener une prise de conscience de la nécessité de nettoyer autour des maisons pour la protection des biens et des personnes. Des mises en demeure ont déjà été adressées à plusieurs personnes de Gilhac.

La commune a d'ailleurs fait débroussailler et élaguer autour de la mairie.

N'attendez pas qu'il soit trop tard !

Contractualisation des aides du Département

En 2006, le Conseil Général, par souci d'améliorer la répartition de ses aides en direction des communes et des communautés de communes, a décidé la mise en place de la contractualisation. Celle-ci définit des priorités et des cycles de trois ans. Elle s'appuie sur des territoires qu'il a fallu définir sur la base du volontariat. Le Conseil municipal a décidé d'associer la commune de Gilhac aux communes du canton de Vernoux, non encore regroupées en communauté de communes. Pour l'obtention des aides à la voirie, le rythme (tous les 2 ans) s'en trouvera changé. Au final, avec la mise à jour de notre tableau de classement, le volume pourrait augmenter légèrement.

Communauté de communes

De nombreuses réunions ont eu lieu avec les communes qui ont décidé de se regrouper pour la contractualisation : Vernoux, Châteauneuf de Vernoux, Silhac, St Jean Chambre, St Apollinaire de Rias et St Julien le Roux. Elles ont fait émerger, entre autres, les attentes communes en matière d'aménagement du territoire et d'actions de développement économique.

Cependant, lors de la rencontre du 19 juin dernier une situation de blocage due principalement à un désaccord sur la représentativité des communes au sein du conseil de communauté est apparue.

Peut-être serait-il opportun de revoir notre positionnement, notre choix ? Rejoindre une communauté de la vallée ? Rejoindre une communauté des "monts" ? Tout faire pour y aller à plusieurs, non isolé. (Affaire encore à suivre)

La vie associative

■ L'ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural

Le mouvement ADMR de l'ARDECHE regroupe 52 associations locales au sein de la fédération départementale.

Il y a un peu plus d'un an, une équipe de bénévoles mettait en place l'association ADMR de Gilzac et Bruzac afin de répondre à la demande de plusieurs familles de la commune qui souhaitaient disposer d'un service d'aide à la personne.

Rappelons que le service proposé ne concerne pas que l'aide aux personnes âgées, fragilisées ou handicapées mais toutes les familles ayant besoin d'une aide pour le ménage, le repassage, les courses, la garde d'enfants à domicile, le bricolage...

Le bureau est composé de:

Président : Didier Godfroid 04 75 40 80 54

Vice-présidente : Peggy Bordarier 04 75 78 31 41

Secrétaire : Gilbert Bouvier 04 75 40 12 08

Secrétaire adjointe : Christine Butez 04 75 40 80 54

Trésorière : Ginette Jayet 04 76 72 50 27

Trésorière adjointe : Eliane Chauvin 04 75 58 23 57

N'hésitez pas à les contacter pour tous renseignements sur ce service.

« Je ne m'en passerai plus » voilà ce que répond Mme Maréchal quand on lui demande ce qu'elle pense de l'ADMR aujourd'hui. Ne pouvant plus assurer son ménage suite à des problèmes de santé, cette personne a fait appel à une aide ménagère de l'ADMR.

Au début son mari était un peu réticent que quelqu'un vienne *fouiller dans ses affaires et tout le pays saura comment je vis*. Aujourd'hui il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas plus de personnes qui font appel aux services de l'ADMR : c'est une aide précieuse pour sa femme et lui-même. « Et puis cette dame qui vient chez nous est formidable, discrète (elle est liée au secret et à la confidentialité) » ; Pour Mme Maréchal, c'est aussi une écoute attentive quand elle a besoin de se confier un peu. Elle est intarissable sur le bien fondé de ce service et comme elle dit « enfin une aide pour ceux qui ne peuvent plus assurer les travaux ménagers et s'occuper de tous les papiers ».

Quelque fois elle se fait même ambassadrice de l'ADMR auprès de ses connaissances qui ont encore un peu de mal à franchir le cap d'une aide. Ce n'est pas facile d'accepter qu'on ne peut plus faire soi-même ses tâches ménagères et en plus faire entrer un étranger chez soi ! Mais aujourd'hui pour M. et Mme Maréchal cette relation fait partie de leur quotidien et ils attendent sa venue chaque fois avec impatience.

■ La Bibliothèque Départementale de Prêt - B.D.P.

Des livres sont disponibles à la mairie : c'est un service gratuit pour tous (pas d'adhésion nécessaire), accessible aux heures d'ouverture de la mairie.

Différents types d'ouvrages vous sont proposés : bandes dessinées, revues, romans, biographies, documentaires, ainsi que quelques livres audio, albums et documentaires pour enfants...

Ces ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt sont renouvelés tous les 6 mois environ.

Si vous avez une demande particulière, vous pouvez le faire savoir à la mairie et nous en tiendrons compte lors du choix des prochains livres.

La B.D.P. a aussi prêté des étagères pour une présentation plus agréable.

Alors, la prochaine fois que vous vous arrêtez à la mairie, pourquoi ne pas flâner un peu devant ces étagères, il y aura sûrement un livre que vous aurez envie de feuilleter...



■ Los Peirogordins

L'association Los Peirogordins organise tout au long de l'année des manifestations sympathiques qui permettent aux habitants de Gilzac et Bruzac et des environs de se retrouver dans une ambiance conviviale.

- ☞ Le repas en janvier, puis le concours de belote en mars pour débiter l'année ;
- ☞ Le concours de pétanque puis le voyage en août, aux beaux jours ;
- ☞ Et le loto en décembre pour préparer les fêtes de fin d'année.

Elle a repris aussi le traditionnel colis de fin d'année offert à nos aînés.

Au plaisir de vous rencontrer dans l'une de ces manifestations.